

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Ré
Mo
b



17167374

MONITEUR BELGE

22 -11- 2017

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

le 25 OCT. 2017

Pour le Greffe

BELGISCH STAATSBLAD

N° d'entreprise : 0697.942.267

Dénomination

(en entier) : **Coordination des services d'accueillantes conventionnées de la
Fédération Wallonie-Bruxelles**

(en abrégé) : **COSEGE**

Forme juridique : **Association Sans but Lucratif**

Siège : **Rue de la Luzerne, 22 à 5100 NAMUR**

Objet de l'acte : Admission d'un nouveau membre

Texte

L'assemblée générale du 06 juin 2017 avait pour ordre du jour:

1. Approbation du compte-rendu du 24 mai 2016
2. Admission d'un nouveau membre
3. Admission d'une nouvelle administratrice
4. Comptes 2016
5. Budget 2017
7. Comité de pilotage formation : suivi
8. Assemblée des accueillantes
9. Co-accueil
10. Réforme MILAC
11. Site internet

Extrait du compte-rendu:

2. Admission d'un nouveau membre

Le service des accueillantes du CPAS de Verviers propose que Sandrine BALLAUX le représente à l'Assemblée générale.

L'assemblée générale accueille le nouveau membre avec plaisir.

Service des accueillantes conventionnées "Centre Régional de la Petite Enfance" Asbl, dont le siège est établi Rue des Martyrs, 44 à 4800 Verviers est représenté par Madame Sandrine BALLAUX née le 13/09/1975 à Rocourt, domiciliée Rue Havée Madeleine 45 à 4170 Comblain au pont. NN 750913 232-46

3. Admission d'une nouvelle administratrice

Le service des accueillantes de Verviers a également posé la candidature de Sandrine BALLAUX au poste d'administrateur.

L'assemblée générale accepte cette candidature et accueille la nouvelle administratrice avec plaisir.

Sandrine BALLAUX née le 13/09/1975 à Rocourt, domiciliée Rue Havée Madeleine 45 à 4170 Comblain au pont. NN 750913 232-46

Florence BAUVIR est désignée pour procéder aux démarches et publications qui découlent de ces décisions.

Pour extraits conformes,

Florence BAUVIR
Trésorière COSEGE

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/11/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature